



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/844
5 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 17 f) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination de membres de la Commission de la fonction
publique internationale

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Etienne NINOV (Bulgarie)

1. A sa 51e séance, le 1er décembre 1989, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général (A/44/106) concernant les sièges qui deviendraient vacants à la Commission de la fonction publique internationale en raison de l'expiration du mandat de cinq de ses membres, le 31 décembre 1989. La Cinquième Commission a également examiné une note du Secrétaire général (A/44/106/Add.2) informant l'Assemblée générale de la démission d'un membre de la Commission et lui demandant de nommer, lors de sa quarante-quatrième session, la personne qui remplacerait le membre de la Commission démissionnaire pour la période de son mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 1990.

2. La Cinquième Commission était en outre saisie d'une note (A/C.5/44/34 et Corr.1 et 2) dans laquelle le Secrétaire général donnait les noms des candidats proposés par leurs gouvernements aux postes vacants à la Commission de la fonction publique internationale, dont une personne pour le siège devant être pourvu par un candidat du Groupe des Etats d'Asie, une personne pour le siège devant être pourvu par un candidat du Groupe des Etats d'Amérique latine et quatre personnes pour les trois sièges devant être pourvus par des candidats du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, ainsi que le nom d'une personne nommée par son gouvernement pour remplacer le membre de la Commission démissionnaire pendant la période de son mandat restant à courir. La note du Secrétaire général contenait également la liste des candidats aux postes de membres de la Commission de la fonction publique internationale établie par le Secrétaire général conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du statut de la Commission.

3. La Cinquième Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer membres de la Commission de la fonction publique internationale, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1990, M. Antônio Fonseca Pimentel (Brésil) et M. Ku Tashiro (Japon), et pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 1990, M. Ladislav Smid (Tchécoslovaquie).

4. La Cinquième Commission a ensuite procédé à l'élection au scrutin secret de trois personnes parmi les candidats présentés par les Etats faisant partie du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de bulletins de vote :	150
Bulletins nuls :	Néant.
Nombre de bulletins valides	150
Abstentions :	1
Nombre de membres votants :	149
Majorité requise :	75
Nombre de voix obtenu :	
M. Alexis Stephanou	111
Mme Claudia Cooley	105
M. Michel Jean Bardoux	100
M. Anthony Mango	81

5. M. Alexis Stephanou (Grèce), Mme Claudia Cooley (Etats-Unis d'Amérique) et M. Michel Jean Bardoux (France) ayant obtenu la majorité requise et le nombre de voix le plus élevé, il a été décidé de recommander leur nomination comme membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1990.

RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes dont les noms suivent membres de la Commission de la fonction publique internationale :

a) Pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1990 :

M. Michel Jean Bardoux

Mme Claudia Cooley

M. Antônio Fonseca Pimentel

M. Alexis Stephanou

M. Ku Tashiro

b) Pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 1990 :

M. Ladislav Smid.
